

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413317376

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 AVRIL 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Action "plateforme mode de garde petite enfance" : convention avec l'association agir pour le développement des actions d'insertion (ADAI).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport relève de la politique obligatoire d'insertion. Il s'agit d'un renouvellement d'action d'accompagnement professionnel, portée par l'association agir pour le développement des actions d'insertion (ADAI).

L'association propose l'action « plateforme mode de garde petite enfance » en faveur de 200 BRSA sur le territoire des 2^{ème}, 3^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements de Marseille. Elle consiste à recenser les modes de garde disponibles sur les territoires (assistantes maternelles, assistants familiaux, crèches, micro-crèches) et à faciliter l'accès des BRSA à une solution adaptée. La prise en charge de cette problématique a un effet levier sur le retour à l'emploi ou la formation des personnes.

Les objectifs quantitatifs de l'action sont :

- réaliser l'accompagnement de 200 BRSA ;
- mobiliser au minimum 70 modes de garde.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

Bilan final de l'action du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019 :

- 272 BRSA ont été orientés vers ce dispositif utilisé par les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle ;
- 177 BRSA ont été accompagnés. Le public est composé principalement de femmes (97% du public), ayant un niveau inférieur au bac (89% du public), de moins de 35 ans (2/3 du public) ;
- 167 modes de garde ont été mobilisés :
 - 68 assistantes maternelles ;

- 39 places en crèche ;
- 17 emplois à domicile ;
- 17 places en centre aéré ;
- 11 places en halte-garderie ;
- 8 par des tiers familiaux ressources personnelles.

Il convient de noter que plusieurs modes de garde sont proposés, le cas échéant, pour une même personne.

- 43 sorties positives ont été réalisées dont 28 en emploi et 15 en formation qualifiante.

En conséquence les résultats de l'action sont satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 1^{er} mars 2020 au 28 février 2021 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent.

Ce rapport concerne le financement de l'association ADAI selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 20 000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL